

Compte rendu de la réunion de la Commission Urbanisme du CQSLP (CU)

Mercredi 4 juin 2025

11 membres sur 13 étaient présents.

Le président F. Togbedji, Pierre Gayraud et Chantal Hebrard étaient excusés.

1. Un point est fait sur l'exhaustivité de la cotisation de tous les membres de la CU.

Quatre membres vont régulariser leur situation.

2. Vice-présidence :

Pour l'aider sur ce thème de l'urbanisme, le président du CQSLP a souhaité que le rôle de la Commission Urbanisme soit renforcé par un poste de vice-présidence attribué à l'un·e des animateur·rice·s.

Alain Baron a présenté sa candidature et a été élu au dernier CA du 12 avril 2025.

Le CQSLP rencontrera la mairie pour demander des rendez-vous trimestriels avec le chargé d'étude (R. Chicoyneau), avec ordre du jour et compte rendu. Il sera également demandé qu'une information systématique du calendrier des rencontres citoyennes dans les îlots du quartier soit faite auprès de la CU, afin qu'elle puisse y participer.

3. Modifications des statuts :

Nicole Hernandez a souhaité introduire, en plus des membres actifs et membres d'honneur, la notion de **membres sympathisants** dans les statuts. Ceux-ci pourraient participer à des réunions initiées par la CU sans être ni électeurs ni éligibles.

La commission a estimé à l'unanimité qu'il n'était pas logique de leur attribuer un droit de vote, comme envisagé. Cette décision a été transmise à la secrétaire pour qu'elle soit prise en compte dans les statuts.

4. Fonctionnement de la CU :

Quelques points d'éclaircissement sont apportés par rapport au document « Fonctionnement de la CU » :

✓ L'article 3.1 sera modifié comme suit : « *Le vice-président est élu par les membres du conseil d'administration du CQSLP...* »

✓ L'article 3.3 est maintenu après discussion sur le thème de « la majorité simple des présents ». Il est demandé aux animateur·rice·s de faire en sorte qu'un nombre maximum de membres soient présents aux réunions pour que les décisions soient les plus représentatives possible.

✓ Pour l'application de l'article 5, il est précisé que la CU conserve une autonomie de décision et diffuse tous les comptes rendus, documents importants ou décisionnels au bureau.



Commission Urbanisme

Les règles de fonctionnement de la CU seront transmises à une liste élargie des personnes ayant manifesté un intérêt pour les travaux de la commission.

5. **Concernant la diffusion des documents :**

Ceux-ci sont diffusés rapidement après les réunions auprès de l'ensemble des membres. L'absence de réponse dans les 72 h vaut approbation.

La version considérée comme définitive (après d'éventuelles remarques) sera transmise auparavant à la CU, puis mise en ligne sur le site.

6. **Le site du CQSLP :**

La majorité des membres de la CU estime que le site du CQSLP n'a pas vocation à être le support de toutes les remarques ou documents émanant de particuliers qui ont été transmis à la CU.

7. **Flyer de présentation :**

Le modèle du flyer élaboré par P. Martin, destiné à être diffusé par boîtage pour mieux faire connaître les activités de la CU, a été envoyé aux membres de la CU.

Il leur est demandé de répondre rapidement pour proposer des modifications ou ajouts éventuels.

L'idée d'un pictogramme ou d'une photo illustrant les propos a été évoquée pour rendre le document plus « accrocheur ».

8. **Salle omnisport – Halle des sports :**

Il est convenu de constituer un sous-groupe sur ce thème pour appréhender au mieux les besoins et développer des arguments actualisés justifiant le maintien de la demande auprès de la mairie.

Pistes de travail :

- Notion de ratio de population par rapport aux équipements sportifs existants dans le quartier ;
- Recensement des besoins auprès des associations, écoles et parents d'élèves dont les enfants pratiquent actuellement une activité sportive dans une infrastructure située dans un quartier adjacent ou dans une commune voisine (Ramonville en particulier).

Personnes volontaires présentes : O. Rasquin, C. Larrieu

Sollicité pour son accord : P. Gayraud

La question est également posée concernant la demande d'une bibliothèque et d'une école de musique dans le quartier (les mêmes carences étant constatées).

9. **Nom de la commission :**

Il est demandé s'il est opportun d'envisager un changement de nom de la commission (compléter ou remplacer par les termes *environnement*,



Commission Urbanisme

mobilité, etc.).

La terminologie « Commission Urbanisme » est maintenue, même si les préoccupations de la commission sont tacitement plus larges et englobent notamment les deux thèmes évoqués ci-dessus.